

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 1 415 569 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**06.05.2004 Bulletin 2004/19**

(51) Int Cl.<sup>7</sup>: **A45D 40/00, A45D 40/22**

(21) Numéro de dépôt: **03292553.9**

(22) Date de dépôt: **14.10.2003**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK**

(30) Priorité: **04.11.2002 FR 0213759  
04.11.2002 FR 0213758**

(71) Demandeur: **L'OREAL  
75008 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **Abergel, Aline  
92100 Boulogne (FR)**

(74) Mandataire: **Leray, Noelle  
L'OREAL - D.I.P.I.  
25-29 Quai Aulagnier  
92600 Asnières (FR)**

### (54) Dispositif de conditionnement d'un produit et procédé de conditionnement

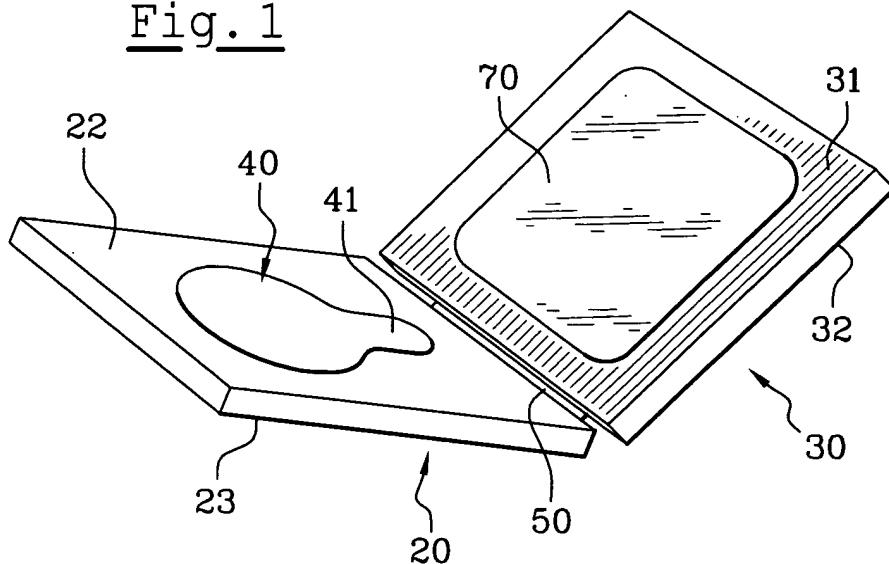
(57) La présente invention concerne un dispositif de conditionnement d'un produit, notamment de maquillage, comportant :

- un support (20) de forme généralement plane comportant deux faces (22 ; 23), ledit support étant traversé par au moins une cavité (21) débouchant sur au moins une face (22) par une première ouverture (210), ladite cavité contenant le produit (10) ;
- un couvercle (30), de forme généralement plane, articulé sur le support.

Le support et le couvercle sont articulés au moyen d'une articulation formée par :

- i) une étiquette (70) formant miroir collée sur une des faces (31) du couvercle et sur une des faces (22) du support ; et/ou
- ii) une feuille adhésive (50) fixée sur une face (32) du couvercle et sur l'une des faces (23) du support, la feuille adhésive (50) obturant une seconde ouverture (211) de la cavité formée sur la face (23) du support opposée à la face (22) comportant la première ouverture (210).

Fig. 1



## Description

**[0001]** La présente invention concerne un dispositif de conditionnement d'un produit, notamment un produit cosmétique solide, sous forme d'échantillon.

**[0002]** Il est fréquent de distribuer des échantillons de produit cosmétique dans des magazines, en les associant par exemple à une page publicitaire. Pour conditionner les produits cosmétiques sous forme d'échantillon, on utilise notamment des tubes ou des flacons de dimensions réduites. Cependant, de tels conditionnements peuvent difficilement être distribués dans des magazines à des fins publicitaires du fait de leur taille. D'autres conditionnements, comme par exemple les sachets qui contiennent notamment des produits liquides ou crémeux ou encore des lingettes imprégnées de produits liquides peuvent plus facilement être insérés dans des magazines. Néanmoins, les sachets peuvent difficilement contenir des produits solides, comme par exemple des poudres compactées.

**[0003]** Les documents FR 2 740 013 et US 2,061,139 décrivent un conditionnement pour un échantillon de produit cosmétique solide ou pâteux destiné à permettre la distribution de l'échantillon à des fins publicitaires par insertion dans une publication. Le conditionnement est constitué d'une plaque qui comporte une cavité centrale dans laquelle est insérée une coupelle qui contient l'échantillon de produit. La coupelle est fixée par une feuille adhésive collée sur une face de la plaque. Un opercule est apposé sur l'autre face de la plaque afin d'obturer la cavité contenant la coupelle. Un tel conditionnement, même s'il est sous forme de plaque, est relativement épais du fait de la présence de la coupelle.

**[0004]** La demande de brevet FR 2 821 061 et le brevet US 5,161,688 décrivent un échantillon de maquillage qui s'affranchit de la coupelle, le produit étant directement inséré dans la cavité. La cavité est fermée de part et d'autre par un film adhésif.

**[0005]** Aucun de ces dispositifs n'est muni d'un couvercle. Or, il peut être intéressant de réaliser un échantillon imitant un boîtier de maquillage, c'est-à-dire qui comporte un réceptacle pour le produit et un couvercle.

**[0006]** La demande de brevet WO88/07825 décrit ce type de conditionnement. En particulier, le conditionnement est constitué par deux plaques de type carte bancaire, reliées entre elles par deux étiquettes adhésives formant charnière de manière telle que lorsque les deux plaques sont superposées, les étiquettes formant charnière se situent sur les faces internes. Une première plaque est traversée par deux trous qui débouchent sur chaque face de la plaque et qui contiennent un produit cosmétique. Un film adhésif recouvre la face externe de la plaque de manière à obturer une ouverture des trous constituant ainsi le fond du logement du produit. Un tel conditionnement comportant deux étiquettes formant charnière est peu esthétique. En outre, le conditionnement comporte un nombre relativement important d'éléments constitutifs alors qu'il est préférable pour les con-

ditionnements du type échantillon d'en limiter le nombre afin de réduire au maximum le coût de fabrication.

**[0007]** Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un dispositif de conditionnement d'un produit, notamment cosmétique, qui ne présente pas les inconvénients de la technique antérieure.

**[0008]** C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un dispositif qui soit peu encombrant tout en se rapprochant d'un boîtier de maquillage par exemple.

**[0009]** C'est aussi un autre objet de l'invention que de réaliser un tel dispositif qui soit simple à réaliser et à faible coût.

**[0010]** C'est également un objet de l'invention que de réaliser un tel dispositif dans lequel le produit ait une surface visible lors de l'ouverture du dispositif qui soit acceptable d'un point de vue esthétique, en particulier qui ait une surface régulière.

**[0011]** C'est encore un autre objet de l'invention que de réaliser un procédé de conditionnement d'un produit qui soit simple et peu onéreux.

**[0012]** Selon l'invention, ces objets peuvent être atteints en réalisant un dispositif de conditionnement d'un produit, notamment de maquillage, comportant:

- 25 - un support de forme généralement plane comportant deux faces, ledit support étant traversé par au moins une cavité débouchant sur au moins une face par une première ouverture, ladite cavité contenant le produit ;
- 30 - un couvercle, de forme généralement plane, articulé sur le support ;

**[0013]** Le dispositif peut se caractériser en ce que le support et le couvercle sont articulés au moyen d'une articulation formée par :

- 35 i) une étiquette formant miroir collée sur une des faces du couvercle et sur une des faces du support ; et/ou
- 40 ii) une feuille adhésive fixée sur une face du couvercle et sur l'une des faces du support, la feuille adhésive obturant une seconde ouverture de la cavité formée sur la face du support opposée à la face comportant la première ouverture.

**[0014]** L'étiquette formant le fond du logement ou l'étiquette formant miroir constitue également une charnière pour le dispositif ce qui limite le nombre d'éléments constitutifs du dispositif et donc les étapes de réalisation du dispositif. Il est en outre plus facile de positionner correctement une seule étiquette que deux petites pour réaliser la charnière. On obtient ainsi un dispositif de conditionnement peu onéreux. De plus, l'étiquette formant le fond peut également être utilisée pour décorer la face externe du couvercle en étant par exemple imprimée au préalable ce qui est moins coûteux que d'imprimer un décor directement sur le couvercle.

**[0015]** Le couvercle peut être apte à reposer sur le

support de manière à recouvrir au moins en partie la face du support sur laquelle débouche la première ouverture.

**[0016]** Selon un mode de réalisation particulier, le couvercle peut être apte à recouvrir l'intégralité de la face du support de manière à obtenir un dispositif qui se rapproche le plus possible d'un boîtier.

**[0017]** La feuille adhésive peut être formée d'une ou plusieurs couches d'un matériau choisi parmi les matériaux thermoplastiques, notamment les polyoléfines ou les polyesters, et l'aluminium. Dans le cas des structures multicouches, on utilisera avantageusement une couche d'aluminium assurant une bonne conservation du produit.

**[0018]** La feuille adhésive peut être recouverte d'une impression, par exemple une inscription relative au produit, ou encore un motif décoratif.

**[0019]** L'étiquette formant miroir peut être formée d'une ou plusieurs couches d'un matériau choisi parmi les matériaux thermoplastiques, notamment les polyoléfines ou les polyesters, et l'aluminium, et d'une couche de peinture formant miroir.

**[0020]** Le dispositif peut en outre également comprendre un opercule amovible obturant de manière amovible la première ouverture, ledit opercule étant à enlever préalablement à la première utilisation en vue d'accéder au produit. On protège ainsi le produit au moins avant une première utilisation. L'opercule peut être collé au moyen d'un adhésif sur la première face du support d'une manière telle qu'il peut être décollé et recollé au moins une fois. Il peut ne pas avoir de fonction adhésive dans une zone destinée à être en regard de la première ouverture. Il peut également présenter une zone de préhension permettant de saisir l'opercule afin de le désolidariser, au moins en partie, dudit support. L'opercule peut être en matériau transparent de manière à permettre de voir le produit. Il est par exemple réalisé en matériau thermoplastique, notamment en polyester ou en polypropylène.

**[0021]** Selon un autre aspect, l'invention concerne un procédé de conditionnement d'un produit, notamment cosmétique, dans un dispositif tel qu'il vient d'être décrit lorsque la charnière est formée par la feuille adhésive, le procédé comportant les étapes suivantes :

- a) former une plaque de manière à délimiter le support solidaire du couvercle ;
- b) former la cavité dans le support ;
- c) former une rainure sur au moins une face de la plaque entre le support et le couvercle ;
- d) obturer de manière amovible la première ouverture au moyen d'un opercule amovible à enlever préalablement à la première utilisation en vue d'accéder au produit ;
- e) introduire le produit dans la cavité via la seconde ouverture ;
- f) obturer la seconde ouverture en collant la feuille adhésive sur la seconde face du support ;

g) plier le couvercle le long de la rainure et coller la feuille adhésive sur le couvercle.

**[0022]** L'invention concerne également un procédé de conditionnement d'un produit, notamment cosmétique, dans un dispositif tel qu'il vient d'être décrit lorsque la charnière est formée par l'étiquette formant miroir, le procédé comportant les étapes suivantes :

- 10 a') former une plaque de manière à délimiter le support solidaire du couvercle ;
- b') former la cavité dans le support ;
- c') former une rainure sur au moins une face de la plaque entre le support et le couvercle ;
- 15 d') obturer de manière amovible la première ouverture au moyen de l'opercule amovible à enlever préalablement à la première utilisation en vue d'accéder au produit ;
- e') coller l'étiquette formant miroir en partie sur le couvercle et en partie sur le support ;
- 20 f) introduire le produit dans la cavité via la seconde ouverture ;
- g') obturer la seconde ouverture en collant la feuille adhésive sur la seconde face du support ;
- 25 h) plier le couvercle le long de la rainure.

**[0023]** De tels procédés permettent de réaliser un dispositif dans lequel la surface du produit accessible à l'utilisateur est celle qui correspondait au fond de la cavité lors du remplissage si bien que la surface visible est parfaitement régulière.

**[0024]** Les étapes a), b), c), a'), b') et c') peuvent être obtenues par découpage, ou alternativement par moulage. Ces étapes peuvent être réalisées simultanément ou, dans le cas du découpage, être réalisées successivement.

**[0025]** L'invention consiste, mis à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos 40 d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre une vue en perspective d'un premier mode de réalisation d'un dispositif de conditionnement selon l'invention ;
- la figure 2 représente une vue en coupe du dispositif illustré à la figure 1 ; - les figures 3A à 3F illustrent schématiquement les différentes étapes du procédé de conditionnement selon l'invention ;
- la figure 4 illustre une vue en perspective d'un deuxième mode de réalisation d'un dispositif de conditionnement selon l'invention ;
- la figure 5 représente une vue en coupe du dispositif illustré à la figure 4 ;
- 55 - les figures 6A à 6E illustrent schématiquement les différentes étapes d'une variante du procédé de conditionnement selon l'invention.

**[0026]** Le dispositif selon l'invention représenté sur les figures 1 et 2 comporte un support 20 rectangulaire, de format type carte bancaire, qui comporte dans son épaisseur une cavité 21 prévue pour recevoir le produit, ainsi qu'un couvercle 30, articulé sur le support 20, qui est également rectangulaire et de format du type carte bancaire. Il est bien évident que le support et le couvercle peuvent présenter toute autre forme, ils peuvent par exemple être carré, rond, ovale, etc...

**[0027]** Le support 20 a deux faces planes et parallèles 22 et 23 sur chacune desquelles débouche la cavité 21. La cavité 21 a donc deux ouvertures 210 et 211 respectivement sur chaque face 22 et 23 du support. Le support 20 présente une faible épaisseur de l'ordre du millimètre, par exemple entre 0,5 et 2 mm. Selon un exemple particulier, le support a une épaisseur de 0,8 mm. La cavité 21 a une section circulaire mais elle peut aussi être de section carrée, rectangulaire, ovale, ou de toute autre forme. La cavité est prévue pour recevoir une faible quantité de produit, par exemple 0,15 g.

**[0028]** Un opercule amovible 40 est fixé sur une des faces du support, la face supérieure 22, de manière à obturer l'ouverture 210 de la cavité, celle par laquelle l'utilisateur pourra accéder au produit. Il s'agit par exemple d'une étiquette glacée de type polyester que l'on colle sur la face supérieure du support. On choisira de préférence une étiquette transparente de façon à permettre à l'utilisateur de voir le produit présent dans le conditionnement. L'étiquette est recouverte d'un adhésif semi-permanent permettant de la maintenir correctement en contact avec la face de façon à fermer l'ouverture tout en étant facilement retirable de la face. Avantageusement, on choisira un adhésif permettant de recoller au moins une fois l'étiquette sur le support après une première ouverture. L'opercule amovible comporte une zone de préhension 41 située à la périphérie de l'étiquette de manière à former une languette facilement saisissable par l'utilisateur pour retirer l'étiquette du support.

**[0029]** Un film adhésif 50 est collé sur la seconde face du support, la face inférieure 23, de manière à obturer la seconde ouverture 211 de la cavité 21. Ce film adhésif a un pouvoir collant plus important que l'opercule amovible 40 car il est destiné à ne pas être retiré du support. Il constitue ainsi le fond du conditionnement. A l'opposé de la face adhésive du film adhésif 50, on peut prévoir une impression, notamment un motif décoratif, ou encore une inscription relative au produit contenu dans la cavité.

**[0030]** Le couvercle 30 a également deux faces planes 31 et 32 parallèles, une première face 31 étant destinée à venir reposer sur la face 22 du support. Le couvercle 30 présente également une faible épaisseur, de l'ordre d'environ 0,8 mm par exemple. La face 31 peut être recouverte d'une étiquette miroir 70.

**[0031]** Le couvercle 30 est articulé au support 20 au moyen du film adhésif 50 qui recouvre en partie la face 32 du couvercle sur laquelle il est collé de sorte qu'il

constitue une charnière entre le support 20 et le couvercle 30. Le film 50 s'étend sur pratiquement toute la largeur du support et du couvercle de manière à correctement les maintenir solidaires l'un de l'autre. Cela permet

en outre au couvercle et au support d'avoir un mouvement relatif de pivotement autour d'un axe parallèle au bord du support et du couvercle, sans dévier de cet axe.

**[0032]** On a représenté sur les figures 3A à 3F les différentes étapes pour réaliser le dispositif de conditionnement qui vient d'être décrit.

**[0033]** Dans un premier temps, on réalise par découpage une plaque d'un matériau thermoplastique, par exemple un chlorure de polyvinyle (PVC), un polypropylène ou un polyéthylène téréphtalate (PET), la plaque étant destinée à former le support 20 et le couvercle 30. Le support 20 et le couvercle 30 sont alors formés d'une seule pièce comme on l'a représenté à la figure 3A. La cavité 21 est formée simultanément par découpage. Une rainure 60 est également réalisée simultanément sur la plaque entre le support 20 et le couvercle 30.

**[0034]** Au lieu de réaliser la plaque telle qu'elle est représentée à la figure 3A par découpage, on peut alternativement l'obtenir par moulage d'un matériau thermoplastique.

**[0035]** On obtient ensuite de manière amovible la première ouverture 210 au moyen de l'opercule amovible 40 que l'on colle sur la face 22 du support 20 et on colle l'étiquette miroir 70 sur la face 32 du couvercle comme on l'a représenté à la figure 3B.

**[0036]** On introduit ensuite le produit cosmétique 10 sous forme de poudre, par la seconde ouverture 211, dans la cavité 21 fermée dans la partie inférieure par l'opercule 40 (figure 3C). La poudre introduite est alors compactée de manière à former une pastille de produit qui est alors maintenue correctement dans le conditionnement. La quantité de produit introduite est de préférence juste suffisante pour remplir la cavité. Lorsqu'une quantité trop importante est introduite, on enlève l'excédent de produit par aspiration après le compactage. Selon une variante, on peut également couler un produit semi liquide ou visqueux dans la cavité.

**[0037]** On ferme la seconde ouverture 211 par le film adhésif 50 (figure 3D) en le pressant sur la face inférieure 23 du support à l'aide d'un rouleau presseur pour évacuer l'air et faire adhérer le film au produit. Ainsi, le film adhésif 50 forme le fond du conditionnement et participe à la tenue de la pastille dans la cavité.

**[0038]** Au moment de coller le film adhésif 50 sur la face 31 du couvercle, on plie la plaque le long de la rainure 60 (figure 3E) de manière à désolidariser le support 20 et le couvercle 30 qui sont aussitôt resolidarisés par le film adhésif 50 (figure 3F).

**[0039]** On obtient ainsi un conditionnement tel que celui représenté sur les figures 1 et 2 qui se présente sous la forme d'un boîtier. Pour accéder au produit, l'utilisateur soulève le couvercle 30 du support 20 puis retire l'opercule 40 qui a été fixé avant remplissage. L'utilisateur a alors accès à la surface du produit qui correspon-

dait au fond de la cavité lors du remplissage si bien que la surface visible est parfaitement régulière.

**[0040]** Sur les figures 4 et 5 on a représenté un deuxième mode de réalisation d'un dispositif de conditionnement selon l'invention qui diffère du premier en ce que le couvercle 30 est articulé au support 20 au moyen de l'étiquette adhésive formant miroir 70 et non pas du film adhésif 50. Selon ce mode de réalisation, l'étiquette formant miroir 70 recouvre en partie la face 22 du support sur laquelle elle est collée de sorte qu'elle constitue une charnière entre le support 20 et le couvercle 30. L'étiquette formant miroir 70 s'étend sur une largeur suffisante du support et du couvercle pour correctement les maintenir solidaires l'un de l'autre. Cela permet en outre au couvercle et au support d'avoir un mouvement relatif de pivotement autour d'un axe parallèle au bord du support et du couvercle, sans dévier de cet axe.

**[0041]** On a représenté sur les figures 6A à 6E les différentes étapes pour réaliser le dispositif de conditionnement qui vient d'être décrit.

**[0042]** Dans un premier temps, on réalise par découpage une plaque d'un matériau thermoplastique, par exemple un chlorure de polyvinyle (PVC), un polypropylène ou un polyéthylène téréphthalate (PET), la plaque étant destinée à former le support 20 et le couvercle 30. Le support 20 et le couvercle 30 sont alors formés d'une seule pièce comme on l'a représenté à la figure 6A. La cavité 21 est formée simultanément par découpage. Une rainure 60 est également réalisée simultanément sur la plaque entre le support 20 et le couvercle 30.

**[0043]** Au lieu de réaliser la plaque telle qu'elle est représentée à la figure 6A par découpage, on peut alternativement l'obtenir par moulage d'un matériau thermoplastique.

**[0044]** On obture ensuite de manière amovible la première ouverture 210 au moyen de l'opercule amovible 40 que l'on colle sur la face 22 du support 20 et on colle l'étiquette miroir 70 sur la face 31 du couvercle ainsi qu'en partie sur la face 22 du support 20, comme on l'a représenté à la figure 6B.

**[0045]** On introduit ensuite le produit cosmétique 10 sous forme de poudre, par la seconde ouverture 211, dans la cavité 21 fermée dans la partie inférieure par l'opercule 40 (figure 6C). La poudre introduite est alors compactée de manière à former une pastille de produit qui est alors maintenue correctement dans le conditionnement. La quantité de produit introduite est de préférence juste suffisante pour remplir la cavité. Lorsqu'une quantité trop importante est introduite, on enlève l'excédent de produit par aspiration après le compactage. Selon une variante, on peut également couler un produit semi-liquide ou visqueux dans la cavité.

**[0046]** On ferme la seconde ouverture 211 par le film adhésif 50 (figure 6D) en le pressant sur la face inférieure 23 du support à l'aide d'un rouleau presseur pour évacuer l'air et faire adhérer le film au produit. Ainsi, le film adhésif 50 forme le fond du conditionnement et participe à la tenue de la pastille dans la cavité.

**[0047]** On plie ensuite la plaque le long de la rainure 60 (figure 6E) de manière à séparer le support 20 et le couvercle 30 qui restent toutefois solidaires par l'étiquette formant miroir 70.

**[0048]** On obtient ainsi un conditionnement tel que celui représenté à la figure 4 qui se présente sous la forme d'un boîtier. Pour accéder au produit, l'utilisatrice soulève le couvercle 30 du support 20 puis retire l'opercule 40 qui a été fixé avant remplissage. L'utilisatrice a alors accès à la surface du produit qui correspondait au fond de la cavité lors du remplissage si bien que la surface visible est parfaitement régulière. Elle peut en outre se regarder dans le miroir pour aider à se maquiller.

**[0049]** Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarte de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

20

## Revendications

1. Dispositif de conditionnement d'un produit, notamment de maquillage, comportant :

25

- un support (20) de forme généralement plane comportant deux faces (22 ; 23); ledit support étant traversé par au moins une cavité (21) débouchant sur au moins une face (22) par une première ouverture (210), ladite cavité contenant le produit (10) ;
- un couvercle (30), de forme généralement plane, articulé sur le support ;

35

dispositif caractérisé en ce que le support et le couvercle sont articulés au moyen d'une articulation formée par :

40

- i) une étiquette (70) formant miroir collée sur une des faces (31) du couvercle et sur une des faces (22) du support ; et/ou
- ii) une feuille adhésive (50) fixée sur une face (32) du couvercle et sur l'une des faces (23) du support, la feuille adhésive (50) obturant une seconde ouverture (211) de la cavité formée sur la face (23) du support opposée à la face (22) comportant la première ouverture (210).

45

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le couvercle (30) est apte à reposer sur le support de manière à recouvrir au moins en partie la face (22) du support sur laquelle débouche la première ouverture (210).

55

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le couvercle (30) est apte à recouvrir l'intégralité de la face (22) du support.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la feuille adhésive (50) est formée d'une ou plusieurs couches d'un matériau choisi parmi les matériaux thermoplastiques, notamment les polyoléfines ou les polyesters, et l'aluminium. 5
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la feuille adhésive (50) est recouverte d'une impression. 10
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'étiquette formant miroir (70) est formée d'une ou plusieurs couches d'un matériau choisi parmi les matériaux thermoplastiques, notamment les polyoléfines ou les polyesters, et d'une couche de peinture formant miroir. 15
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il comprend** en outre un opercule amovible (40) obturant de manière amovible la première ouverture (210), ledit opercule (40) étant à enlever préalablement à la première utilisation en vue d'accéder au produit. 20
8. Procédé de conditionnement d'un produit, notamment cosmétique, dans un dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes lorsque la charnière est formée par la feuille adhésive (50), le procédé comportant les étapes suivantes :
- a) former une plaque de manière à délimiter le support (20) solidaire du couvercle (30) ;
  - b) former la cavité (21) dans le support (20) ;
  - c) former une rainure (60) sur au moins une face de la plaque entre le support (20) et le couvercle (30) ;
  - d) obturer de manière amovible la première ouverture (210) au moyen de l'opercule amovible (40) à enlever préalablement à la première utilisation en vue d'accéder au produit ;
  - e) introduire le produit (10) dans la cavité (21) via la seconde ouverture (211) ;
  - f) obturer la seconde ouverture (211) en collant la feuille adhésive (50) sur la seconde face du support ;
  - g) plier le couvercle (30) le long de la rainure (60) et coller la feuille adhésive (50) sur le couvercle (30). 35
9. Procédé de conditionnement d'un produit, notamment cosmétique, dans un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 lorsque la charnière est formée par l'étiquette (70) formant miroir, le procédé comportant les étapes suivantes : 40
- a') former une plaque de manière à délimiter le support (20) solidaire du couvercle (30) ;
  - b') former la cavité (21) dans le support ;
  - c') former une rainure (60) sur au moins une face de la plaque entre le support et le couvercle ;
  - d') obturer de manière amovible la première ouverture (210) au moyen de l'opercule amovible (40) à enlever préalablement à la première utilisation en vue d'accéder au produit ;
  - e') coller l'étiquette formant miroir (70) en partie sur le couvercle (30) et en partie sur le support (20) ;
  - f) introduire le produit (10) dans la cavité (21) via la seconde ouverture (211) ;
  - g') obturer la seconde ouverture (211) en collant la feuille adhésive (50) sur la seconde face (23) du support ;
  - h') plier le couvercle (30) le long de la rainure (60). 45
10. Procédé selon l'une quelconque des revendications 8 ou 9, **caractérisé en ce que** les étapes a), b), c), a'), b') et c') sont obtenues par découpage. 50
11. Procédé selon l'une quelconque des revendications 8 ou 9, **caractérisé en ce que** les étapes a), b), c), a'), b') et c') sont obtenues par moulage. 55

Fig. 1

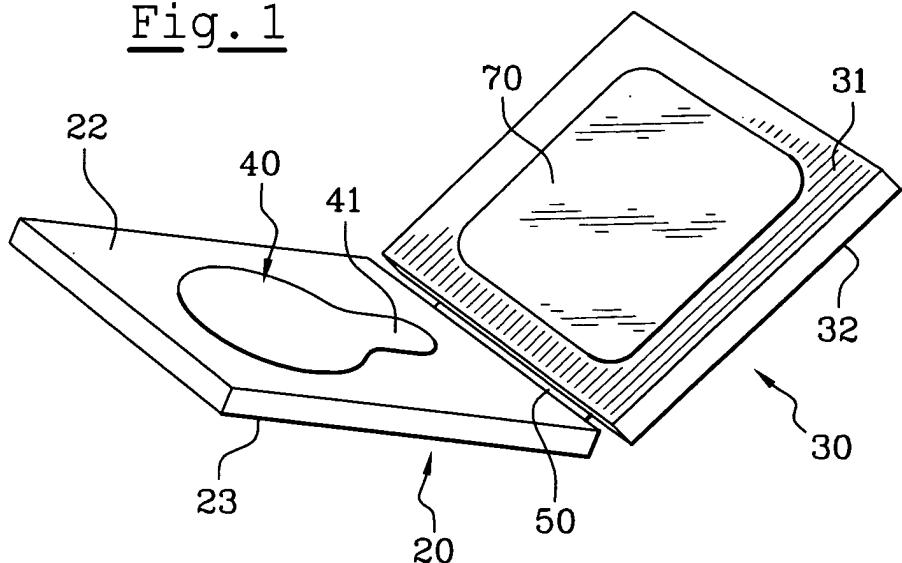
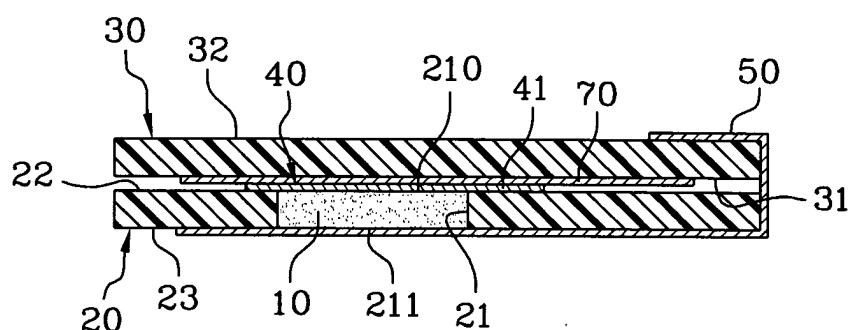
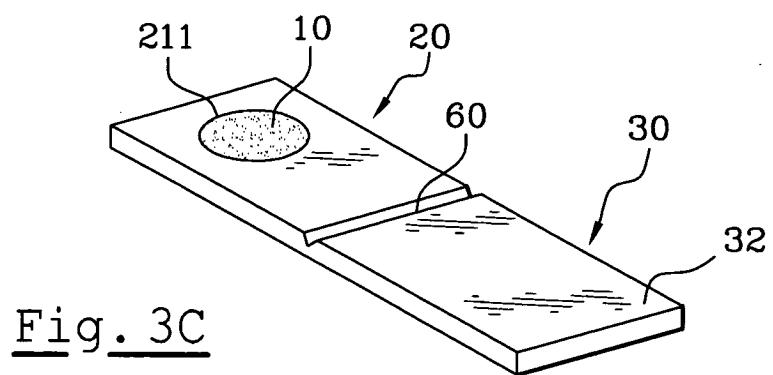
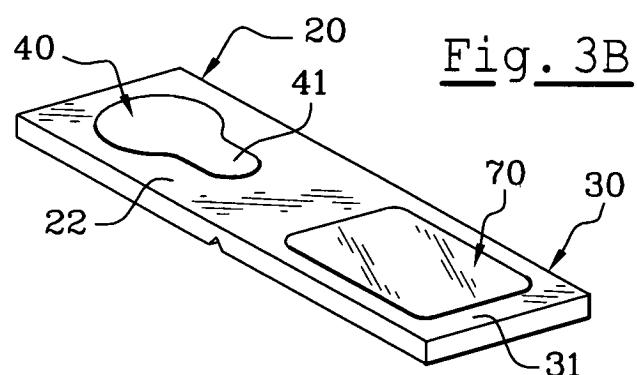
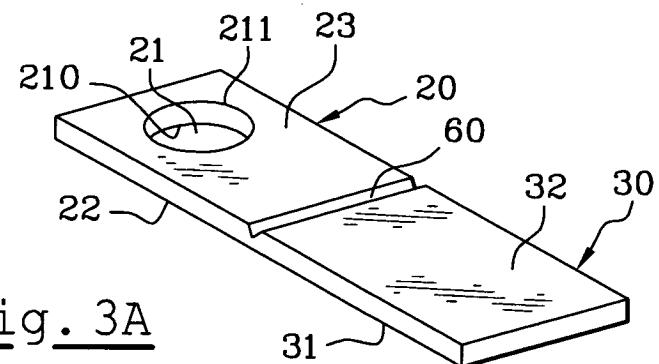


Fig. 2





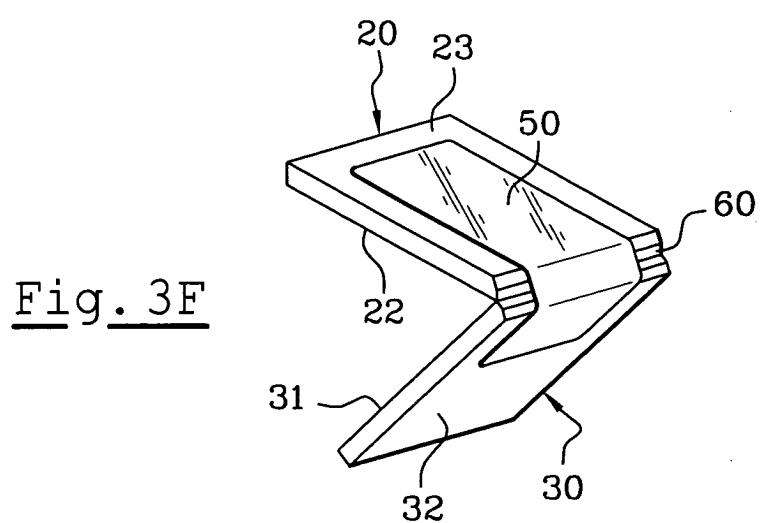
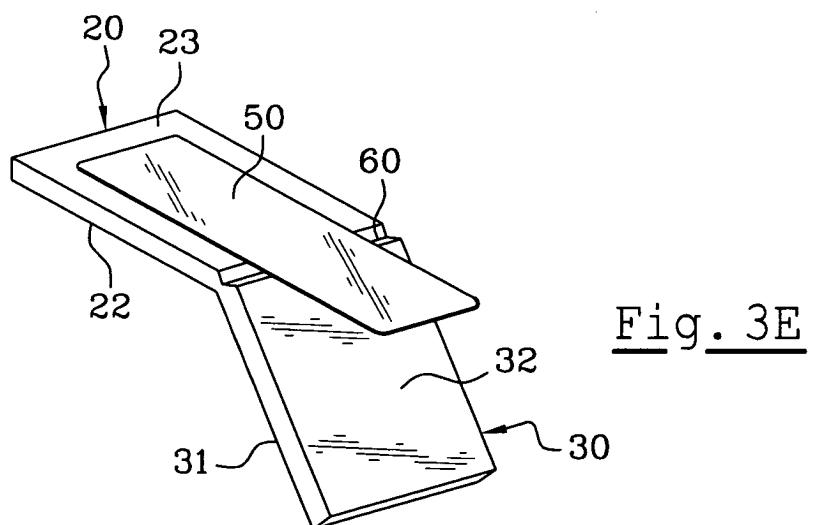
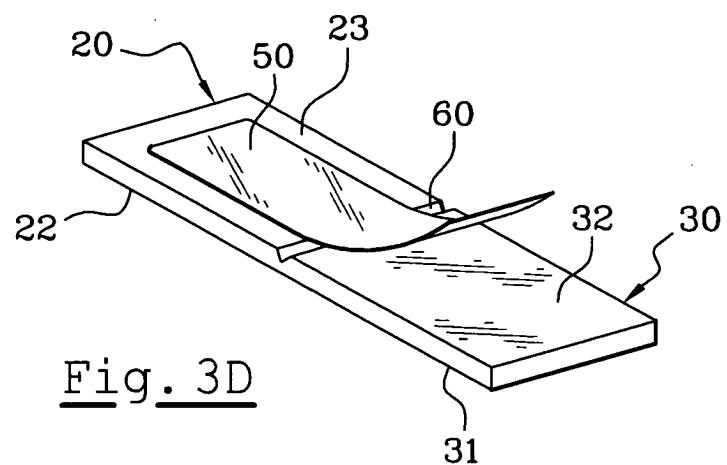


Fig. 4

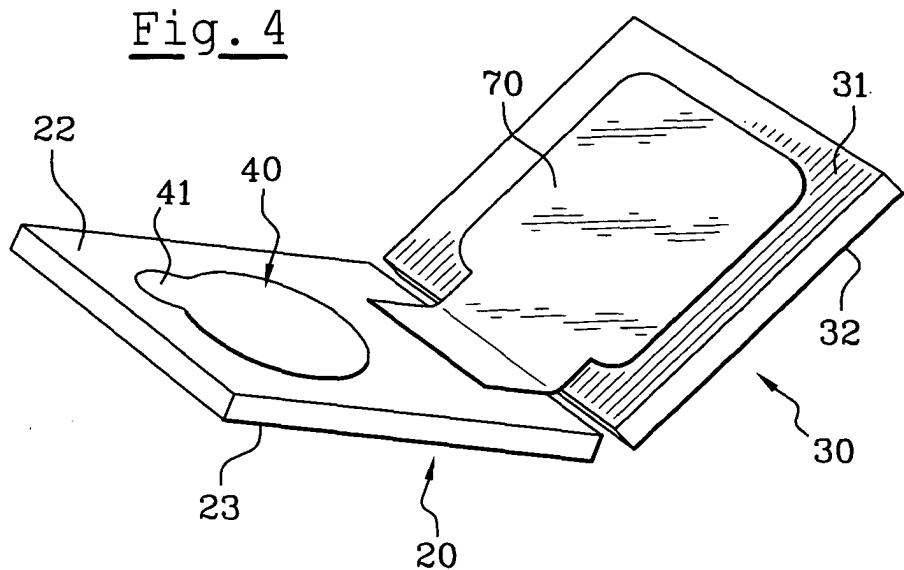


Fig. 5

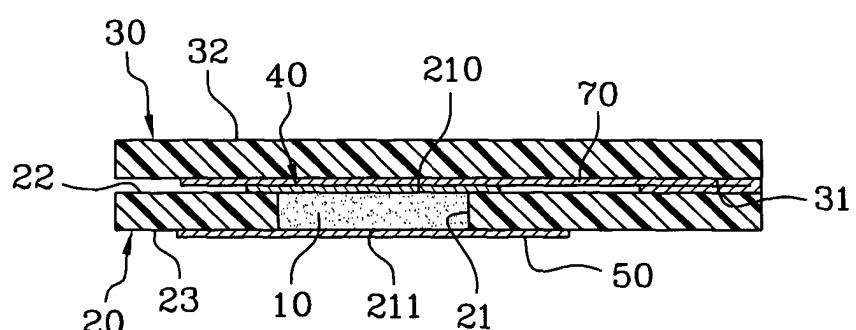


Fig. 6A

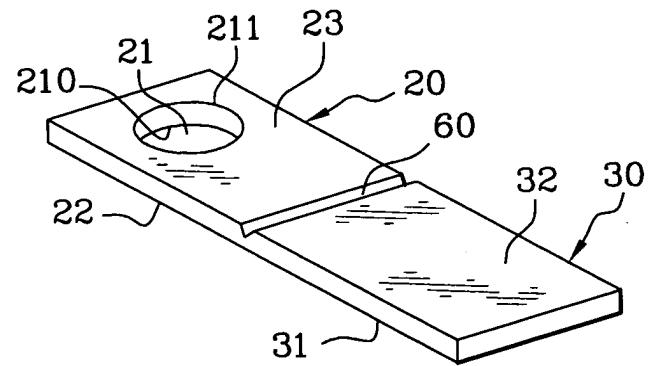


Fig. 6B

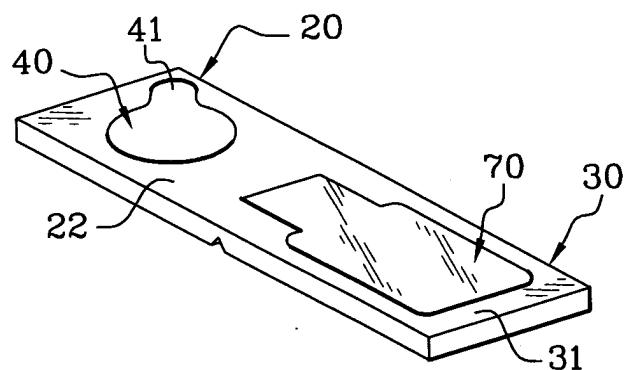
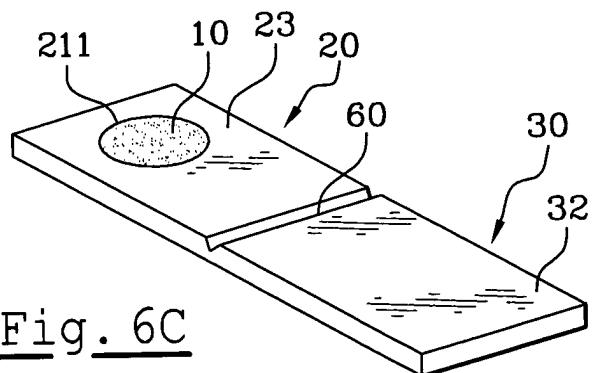
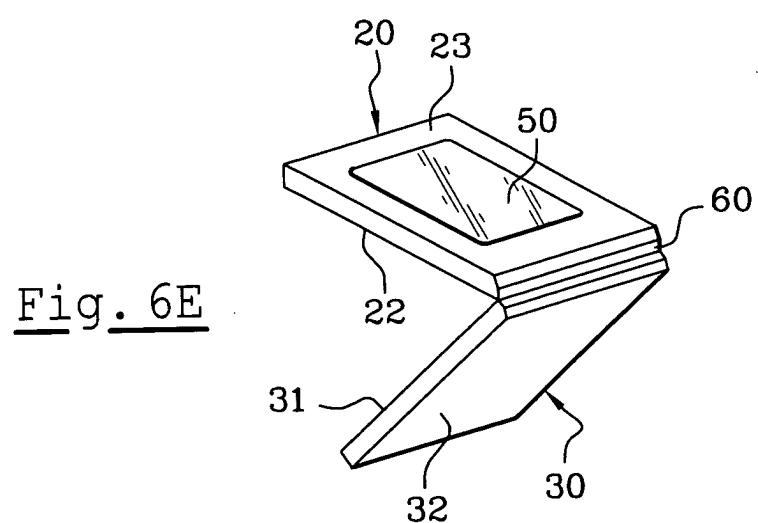
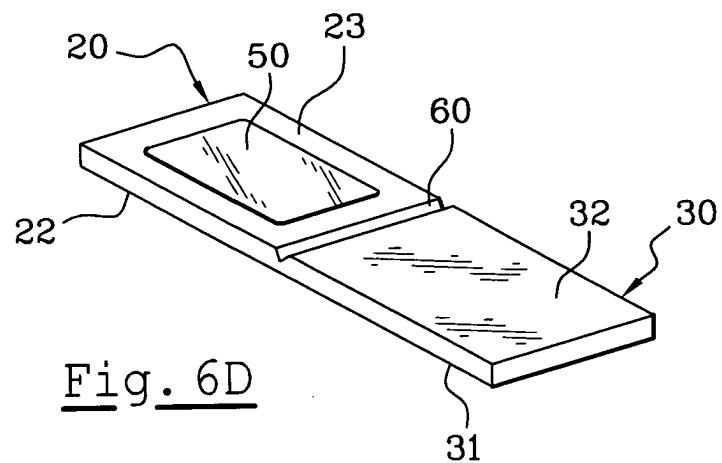


Fig. 6C







Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 03 29 2553

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
D,X	WO 88 07825 A (BIGWAY KK) 20 octobre 1988 (1988-10-20)	1-4,6, 9-11	A45D40/00 A45D40/22
Y A	* page 5, alinéa 6 - page 6, alinéa 3; figures 1,4,6,9,10,12,13 *	7,9-11 5,7,8	
Y	EP 0 722 676 A (COLOR PRELUDE INC) 24 juillet 1996 (1996-07-24) * colonne 3, ligne 14 - ligne 21; figure 1A *	7,9-11	
		-----	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A45D
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	11 février 2004	Hinrichs, W	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 2553

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-02-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 8807825	A	20-10-1988	JP	1011507 A	17-01-1989
			WO	8807825 A1	20-10-1988
EP 0722676	A	24-07-1996	US	5690130 A	25-11-1997
			AU	690786 B2	30-04-1998
			AU	4207496 A	01-08-1996
			CA	2167616 A1	21-07-1996
			DE	69630983 D1	22-01-2004
			EP	1266589 A2	18-12-2002
			EP	0722676 A1	24-07-1996
			IL	116823 A	15-07-1998
			JP	8308633 A	26-11-1996